Zeitschrift: Cahiers du Musée gruérien
Herausgeber: Société des Amis du Musée gruérien
Band: 6 (2007)

Artikel: Les défenseurs du tavillon
Autor: Bays, Florence
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1048132

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Florence Bays, originaire de Chavannes-les-Forts, est domiciliée à Romont. Née le 9 janvier 1978, elle est titulaire d'une licence ès lettres de l'Université de Fribourg et d'un certificat de l'Institut universitaire des hautes études internationales à Genève (HEI). Actuellement assistante de recherche du professeur Alain Clavien, elle travaille sur un projet consacré à «Edmond Gilliard et la vie culturelle d'un après-guerre à l'autre».

Les défenseurs du tavillon

Encore pratiqué aujourd'hui, le vieux métier de tavillonneur requiert habileté et savoir-faire. Les professionnels s'engagent pour défendre leur gagne-pain, et une certaine conception de la tradition. Au niveau politique et culturel, ils reçoivent le soutien de particuliers et d'associations. Sont-ils prêts à innover pour allier tradition et modernité? Quelles limites leur pose la législation? Comment envisagent-ils la formation? Les réponses des défenseurs du tavillon.

Inscrite dans le paysage alpestre fribourgeois depuis des siècles, la couverture des toits et des façades en tavillon suscite aujourd'hui encore des vocations. Les tavillonneurs s'efforcent de préserver cet héritage, et de l'intégrer au monde actuel sans le dénaturer. Outre les tâches à proprement parler manuelles ou techniques, ces artisans tentent d'allier une pratique ancestrale avec les impératifs économiques et les lois actuelles.

Cependant, user de bons arguments pour séduire la clientèle, des particuliers ou des communes, ne suffit pas à adapter le tavillon à l'architecture contemporaine. Le développement de ce type de couverture est en effet entravé par la loi fédérale de protection contre l'incendie[1], qui prescrit l'incombustibilité des toitures. Des dérogations cantonales peuvent être accordées; c'est le cas dans le canton de Fribourg pour le tavillon sur les chalets d'alpage[2].

Assouplis, ces règlements confinent pourtant essentiellement le tavillonneur à des travaux de rénovation, contrairement à ce qui se fait dans d'autres cantons et dans les pays voisins. Si ces amoureux du bois se sentent particulièrement concernés et valorisés par le travail sur les chalets d'alpage – plus de 1300 dans le canton de Fribourg – ils souhaitent aussi être autorisés à poser l'anseille ou le tavillon sur des bâtiments modernes. Ne serait-ce que pour assurer continuité et rentabilité financière à leur profession.

1 «La couche supérieure de la toiture en pente de tous les bâtiments doit présenter un indice d'incendie 6.3, c'est-à-dire doit être incombustible.» Art. 8.2.3.

2 Le règlement cantonal datant de décembre 1965 stipule que «les toitures combustibles telles que toits en tavillons ou en bardeaux ne sont autorisées que sur des chalets d'alpage ou d'autres bâtiments protégés». En outre, «la distance entre bâtiments dont l'un au moins a un toit combustible doit être de 30 m au minimum». Art. 24.

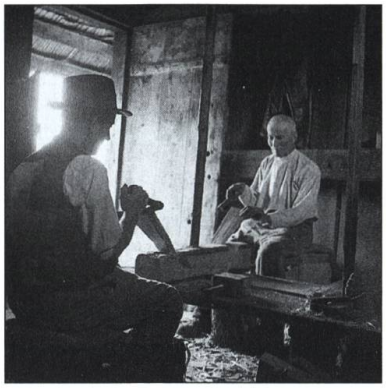

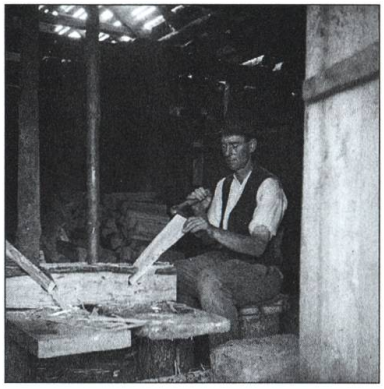

Tavillonneurs à Sorens, novembre 1938. © Photo Glasson Musée gruérien

Les diversités régionales, nées de la tradition, tributaires de différentes normes ou de subsides cantonaux variables, se perpétuent. La technique de pose varie, de même que la dimension de ce matériau de couverture, selon qu'il s'agit de bardeaux ou de tavillons. Sans entrer dans les détails techniques[3], nous allons particulièrement nous intéresser aux tavillonneurs d'aujourd'hui, en privilégiant des témoignages à la fois subjectifs et représentatifs du métier. Régionale, la perspective adoptée accorde une large place à la Gruyère. Ce n'est pas que l'art du tavillon en soit l'apanage mais une étude comparative plus vaste dépasserait le cadre de cette contribution. Quelques rappels évoqueront également les rôles de Jules Nidegger et de Henri Naef, deux défenseurs du tavillon du siècle passé, ainsi que les démarches entreprises par la section Gruyère-Veveyse de Patrimoine suisse.

Au secours du tavillon

Soutenu par les chantres du patrimoine et par des subsides fédéraux et cantonaux, le tavillon rencontre ces dernières années un certain succès, après des décennies plus difficiles. La fin du XIXe siècle a vu de nouveaux matériaux (la tuile, puis l'ardoise, la tôle, le fibrociment, etc.) se substituer progressivement aux couvertures en bois en raison de nombreux incendies. Un demi-siècle plus tard, la situation se détériore. Et pourtant, à propos de l'architecture gruérienne, Ramuz écrit en 1936 dans *La Suisse romande*: «Ces maisons sont presque entièrement en bois et, plus on s'enfonce dans la montagne, plus le bois prédomine, étant recouvertes de bardeaux ou «tavillons», comme on dit dans le pays, qui sont des éclats de sapin détachés adroitement à la hache dans une bûche sans nœuds. En vérité, le pays a peu changé depuis cinq siècles.»[4]

3 A ce propos, lire: *Tavillons, bardeaux, anseilles*, Association romande des tavillonneurs, 2003.

4 RAMUZ, C.-F.: *La Suisse romande*, Grenoble, B. Arthaud, 1936, p. 70.

Ardent défenseur du paysage alpestre, grand amoureux de sa Gruyère natale, Jules Nidegger (1893-2002) a célébré le tavillon dans une série d'articles parus dans *Le Fribourgeois* puis rassemblés en 1946 dans un livret intitulé *Toits et mantalires*[5], préfacé par le conservateur du Musée gruérien Henri Naef. Les chalets recouverts de tôle ou d'éternit s'attirent les foudres de l'auteur. En 1950, toujours sous le patronage de Henri Naef, la revue *Heimatschutz*[6] publie deux plaidoyers de Nidegger en faveur du bardeau: *Le bardeau au pays de Fribourg* et *Le bardeau devant la loi.* Puis, en 1962, Nidegger poursuit sur sa lancée en signant sous le pseudonyme de Jean de Niremont quelques articles dans *La Gruyère.* Dans une lettre qu'il adresse au Fonds Paysage suisse à Berne en juillet 1993, il considère que sa brochure et ses articles ont «provoqué un réveil des idées».

Hormis l'acharnement manifesté dans ses écrits, le professeur de mathématiques s'est également illustré en fondant, en 1946, l'Association fribourgeoise des tavillonneurs devenue en 1994, l'Association romande des tavillonneurs[7]. Cet organe faîtier est l'initiateur de la *Charte de bienfacture des couvertures en bois* rédigée dans le but de soutenir les artisans, de «protéger l'authenticité de leur savoir-faire, afin de le maintenir vivant et de le transmettre intact aux générations futures». L'incipit de la brochure destinée à présenter le document en dit long sur son esprit: «Il faut des siècles pour forger une tradition ou art de faire. Il suffit de quelques années pour les pervertir.[8]»

Deux décennies après les initiatives de J. Nidegger et H. Naef, d'autres défenseurs du patrimoine prennent le relais. La ligue Patrimoine national *(Heimatschutz)* fondée en 1905, se préoccupe en effet des questions relatives à la couverture des maisons traditionnelles. En 1986, l'Association des tavillonneurs fête ses 40 ans, c'est l'occasion d'interpeller les autorités: les tavillonneurs insistent sur la nécessité d'établir un système de subventionnement pour aider les propriétaires de bâtiments. La section régionale Patrimoine Gruyère-Veveyse a largement contribué à soutenir cette requête. La même année, elle organise une assemblée à Albeuve dans le but de débattre des questions relatives à la préservation de l'architecture alpestre. Afin de sensibiliser l'opinion publique et les autorités à cette problématique, plusieurs personnalités sont invitées, notamment le conseiller d'Etat Marius Cottier. L'année suivante, le Conseil d'Etat décide de recenser les chalets d'alpage.

5 Il a été réédité en 2003: NIDEGGER, Jules: *Toits et Mantalires*, Fribourg, Le Cadratin, 2003.

6 N°2, 3, 1950.

7 Actuellement les membres viennent des cantons de Fribourg, Vaud et du Valais.

8 *Tavillons Bardeaux Anseilles. Charte de bienfacture des couvertures en bois*, Association romande des tavillonneurs, mars 2003.

Des membres de la section régionale s'investissent dès lors dans une commission cantonale, destinée à chapeauter l'inventaire des chalets d'alpages, pour lequel Jean-Pierre Anderegg est mandaté. Cette commission élabore un projet d'arrêté «relatif à la conservation du patrimoine architectural alpestre»[9]. Celui-ci entre en vigueur le 10 avril 1990. Cette étape marque un véritable tournant, puisque l'article 8 stipule que «le Conseil d'Etat peut octroyer aux propriétaires de chalets d'alpage des subventions pour les travaux liés à la conservation du bâtiment»[10]. Actuellement, Patrimoine Gruyère-Veveyse prépare un document informatif destiné aux propriétaires et aux différents usagers. Il rappelle les règles essentielles à respecter au chalet, et répertorie notamment les adresses utiles en cas de rénovation.

Ces actions successives ont suscité une prise de conscience dans l'opinion publique et chez les autorités. Relevons également l'impact du film de Jacqueline Veuve sur le sujet[11]. Largement diffusé, il a immortalisé des gestes et une technique presque oubliés en leur donnant une certaine visibilité.

Tavillonneur... une vocation?

L'ancienneté et l'enracinement alpestre du bardeau ne sont plus à démontrer. Les lignes qui suivent donnent la parole aux tavillonneurs d'aujourd'hui. Les témoignages recueillis proviennent de Léon Doutaz, à Pringy, Olivier Veuve, à La Forclaz (VD) et Lucien Carrel, à Vaulruz[12]. Tous trois ont évoqué leur métier avec professionnalisme et passion. Fort d'une expérience d'un demi-siècle, Camille Charrière de Cerniat nous a également fait partager quelques anecdotes.

Agé de 43 ans aujourd'hui, Léon Doutaz s'est dirigé dans cette voie à 34 ans. Au bénéfice d'un CFC d'ébéniste, profession qu'il a exercée de 1980 à 1996, il quitte progressivement ce premier métier du bois pour s'initier à la pratique du tavillonnage avec Joseph Doutaz, dit Zèzè, à Epagny. L'apprentissage est progressif, et permet à Léon de garder un salaire; en 1997, il passe un jour par semaine avec Zèzè Doutaz, tout en travaillant comme ébéniste; en 1998, il travaille 5 mois d'affilée aux côtés de son futur «maître». Gagné par la passion du tavillon et attiré par les métiers d'extérieur depuis son plus jeune âge, cet amoureux de la montagne prend alors la décision de quitter définitivement son emploi

9 Arrêté du 10 avril 1990.

10 Le taux de subventionnement du Service des biens culturel du canton de Fribourg s'élève à 13,5% (chalets de classées A ou B) ou à 9% (chalets de valeur C ou D). Ce service adresse également une demande de subvention fédérale à l'OFC et au FSP. Le propriétaire d'un chalet d'alpage se voit finalement accorder une aide financière correspondant à environ 30% de la facture finale de la rénovation en tavillons.

11 *Les métiers du bois*, 1988.

12 Interview de Léon Doutaz à Pringy, le 10 mai 2007. Interview de Lucien Carrel au chalet du Pralet, le 27 juin 2007. Interview par écrit d'Olivier Veuve, La Forclaz, le 22 juin 2007.

Chalet du Pralet, le 27 juin 2007. De gauche à droite, Lucien Carrel, Jean-Louis Andrey et Camille Charrière. Photo Florence Bays

et de devenir apprenti. Choix qu'il n'a jamais regretté même si son actuel statut d'indépendant – il a un employé – ne le met pas à l'abri des incertitudes du lendemain. Sa passion du bois, Léon l'attribue à une tradition familiale impressionnante: un grand-père, un père et un frère gardes forestiers, un autre frère maître ébéniste… «On a ça dans le sang, on aime le bois ou on n'aime pas!»

Né en 1953, Olivier Veuve a fondé son entreprise à La Forclaz en 1984. Formé par Georges Mermod (Les Diablerets) et Michel Isoz (Les Moulins) durant trois ans, il emploie aujourd'hui deux ouvriers. La passion du bois et l'indépendance ont guidé Olivier Veuve vers cette profession. Contrairement à ses homologues fribourgeois, soumis à des règlements cantonaux différents, il consacre 30 à 40% de son activité à des constructions modernes. O. Veuve dit adapter son savoir-faire au XXIe siècle, «en discutant avec les architectes et les charpentiers» et en «faisant de plus en plus de chalets très contemporains». Il déplore toutefois la rigidité des normes suisses de protection incendie, sans commune mesure avec celles des pays voisins. Elles empêchent les tavillonneurs de recouvrir des bâtiments publics récents à l'instar de certains lycées français ou de la gare TGV de Verdun-Est.

Si plusieurs similitudes apparaissent entre le discours d'Olivier Veuve et celui de Léon Doutaz, les deux tavillonneurs sont en désaccord sur la nécessité d'un CFC. Pour le Vaudois, ce diplôme serait «indispensable, car il permettrait de former des gens sans avoir de pression salariale». Le Gruérien, qui ne conçoit pas d'engager un jeune sans lui assurer du travail au terme de son apprentissage, soutient que «c'est une force des vieux métiers de conserver ce savoir et de le transmettre oralement».

Façade en tavillons reconstituée dans l'exposition permanente du Musée gruérien.
© Christophe Dutoit

Actuellement, Léon ne forme personne, mais envisage de le faire une fois la soixantaine venue, au moment de passer le relais. Il remarque qu'il n'est pas facile de trouver de la relève; beaucoup de jeunes ont de l'intérêt pour ce métier, mais ont tendance à l'idéaliser. Evasion et liberté certes, mais contrebalancées par bon nombre de désagréments, comme le fait de passer la semaine au chalet, isolé du reste du monde trois mois par année, de travailler par mauvais temps et dans des conditions relativement pénibles physiquement. Il conseille aux amateurs de se lancer dans cette branche une fois la trentaine venue, afin de profiter auparavant d'une vie sociale difficilement conciliable avec le métier.

Quelles sont les qualités du tavillonneur? Olivier Veuve pense qu'il faut «être du pays, du coin, avoir l'œil et la main et ne pas espérer s'enrichir!» Respecter le travail des anciens est aussi une condition essentielle selon lui. Contrairement à ses deux collègues, Lucien Carrel n'a pas encore souscrit à la charte de bienfacture des couvertures en bois. Pour devenir membre, chacun doit faire ses preuves en menant à bien trois chantiers jugés ensuite par ses pairs. Né en 1979, le jeune tavillonneur issu d'une famille paysanne bénéficie du soutien de Camille Charrière, de Cerniat. Arrivé à l'âge de la retraite, ce dernier lui a remis son entreprise à la fin 2006. L'hiver, c'est dans une ancienne porcherie devenue atelier-dépôt que le jeune homme transforme en tavillons les billons soigneusement sélec-

tionnés. Sa passion pour la montagne, les chalets et le bois vient certainement de sa famille; son père passe les étés à l'alpage depuis fort longtemps et son grand-père était ébéniste. Dès l'enfance, la pose du tavillon suscite l'admiration et la curiosité de Lucien. A la fin de sa scolarité obligatoire, sur les conseils de Zèzè Doutaz, il se lance dans un apprentissage de charpentier, «voie royale» pour le tavillonnage. En 2004, il a l'occasion de faire un remplacement chez Camille Charrière, puis, l'été suivant, y travaille régulièrement. Sa formation de base lui facilite la tâche. Formé durant deux ans par ce «maître» qui lui dispense aujourd'hui encore coups de main et conseils avisés, il acquiert les connaissances nécessaires à son envol. Dès lors, il devient indépendant et engage son ancien collègue Jean-Louis Andrey, de La Valsainte.

La simplicité du métier plaît particulièrement à Lucien Carrel. Il entend par là l'usage d'outils ancestraux et le travail sans électricité, sans machines bruyantes. Les soirées au chalet, la cuisine sur le feu font partie de ce métier traditionnel, où l'on passe les mois d'été «en accord avec la nature». «Harmonieux», le toit recouvert des fameuses planchettes devient «doux à l'œil et se marie bien au paysage». En outre, il rend «la vie au chalet agréable» pour ses habitants. Si l'opportunité se présente un jour, Lucien se dit motivé à participer à la couverture de bâtiments contemporains, il n'imagine pourtant aucunement abandonner les chalets, lieux empreints d'histoire.

Le plus jeune tavillonneur fribourgeois indépendant ne juge pas son métier plus pénible que d'autres et apprécie les mois de fabrication en atelier durant la mauvaise saison. Pour pleinement aimer ce travail du bois, la patience est une qualité requise, selon lui, «comme les gestes sont répétitifs». Et de nuancer tout de même: «quand on connaît le métier, on s'aperçoit que chaque tavillon est différent».

Un métier d'hier et d'aujourd'hui

Au cours des siècles, le métier a peu évolué. Gruérien, français ou italien, le tavillonneur reproduit aujourd'hui encore les gestes d'hier. La mécanisation, bien présente dans différents métiers du bois, ne joue aucun rôle dans la confection des bardeaux ou des tavillons. Seuls la tronçonneuse et les véhicules modernes facilitent désormais la tâche. La constance de la méthode s'explique par la nécessité de

fendre à la main le *mujyà* (quartier de tronc), préalablement écorcé à la hache, à l'aide du fer et de la mailloche en bois, afin d'obtenir des tavillons d'une épaisseur de 5 à 7 mm, sans couper les veines du bois pour assurer une étanchéité parfaite. En période estivale, les planchettes sont posées en superposition horizontale et clouées[13] sur les toits des chalets ou en façade. Le cycle des saisons dicte la marche à suivre: la pose du tavillon dure de la mi-mai à la mi-novembre, si le temps le permet; ensuite la fabrication la relaie jusqu'au début avril. Durant le printemps, les tavillonneurs privilégient généralement la pose en façade.

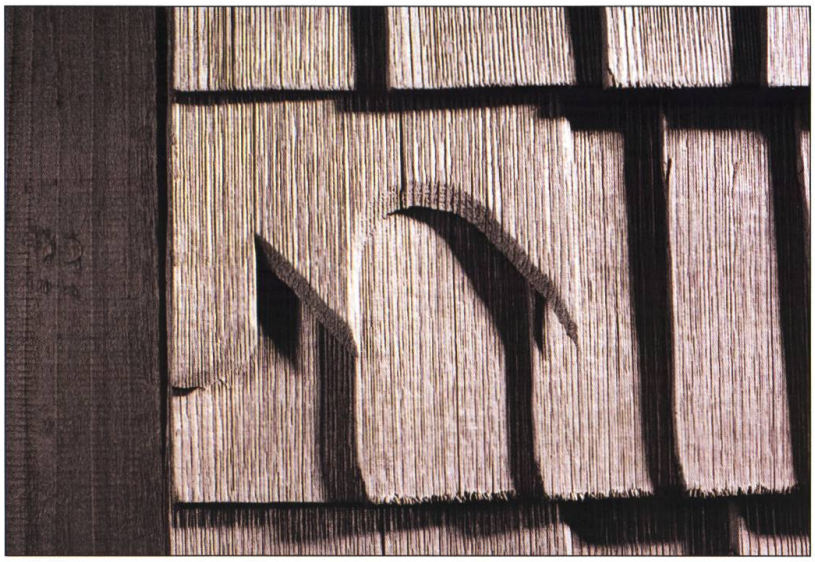

Façade en tavillons reconstituée dans l'exposition permanente du Musée gruérien (détail).
© Christophe Dutoit

Le bois était autrefois abattu et fendu sur place pour éviter les transports. La plupart des tavillonneurs ont laissé tomber cette pratique que Lucien Carrel a testée chez Camille Charrière. Séduit, il perpétue la tradition avec beaucoup de plaisir en fabriquant quelques tavillons sur place les jours de pluie. La tradition. Voilà un terme récurrent chez ces artisans. Zèzè Doutaz, le maître de Léon, aime aussi évoquer l'«âme» du tavillonneur[14]. D'après son ancien apprenti, cela signifie le «respect du travail des anciens et du lieu que l'on rénove». Olivier Veuve, quant à lui, la définit ainsi: «Elle représente la passion du métier qui fait qu'on n'arrête jamais et que nous connaissons le pays et ses gens par cœur.» Pour le benjamin, «c'est simplement avoir envie de respecter ce savoir-faire et surtout l'aimer, avoir la vocation, comme dans d'autres professions».

Cette notion abstraite se marie bien à d'autres particularités comme l'«intuition» dans le choix des arbres, ou la transmission orale d'un maître à un «élu». L'art du tavillon revêt ainsi une note un peu décalée, voire mythologique, sans s'inscrire hors du temps pour autant. Les tavillonneurs insistent en effet sur l'envie et la nécessité d'adapter leurs connaissances à la modernité, tout en respectant la technique ancestrale. Dans le canton de Fribourg, ils se chargent pour l'instant de transformations ou de rénovations, car la pose de tavillons sur les

13 «En toiture, la pose comporte quatre recouvrements horizontaux et trois recouvrements verticaux (9 couches). Le pureau (partie visible du tavillon entre chaque rang) mesure 10 à 11 cm», tiré de la *Charte des tavillonneurs*.

14 A ce propos lire l'article de Pierre Gremaud: «De l'âme à l'ouvrage», *La Gruyère*, 8 février 2003.

toits de constructions contemporaines est interdite. L'évolution du métier ne réside donc pas dans la mécanisation ou la production à grande échelle. Elle implique d'après les professionnels interviewés un changement d'attitude des établissements cantonaux d'assurance des bâtiments face à ce type de couverture combustible.

Le «billet du mort» glissé dans une bouteille et placé sous la toiture par les Vaudois ou les inscriptions faites sur les lattes des Gruériens témoignent des heures passées sur le chalet par leurs auteurs. Marquer une date, un nom, la provenance du bois ou le temps qu'il fait est un rituel perpétué par la plupart des équipes. Anodin, le message recueilli donne corps au prédécesseur, poseur de bardeaux sur le même bâtiment 30 ou 40 ans auparavant. Confiants en l'avenir, les récepteurs adressent également un mot au prochain couvreur, qui défera leur ouvrage rongé par le temps avant de restaurer le toit. La fonction de cette coutume est d'assurer la transition entre les époques, et de rappeler le cycle du tavillon, de la pose au démontage.

Entre les images d'Epinal et les réalités économiques, les tavillonneurs de Suisse romande veulent s'adapter à la modernité tout en préservant leur savoir-faire. S'ils respectent profondément un héritage venu du passé, les trois artisans interrogés savent se tourner vers l'avenir: pour vanter leur matériau de base, ils évoquent depuis quelques années les notions d'économie de proximité, d'écologie et de développement durable.